

Chapitre 8

Nouvelles drogues et tendances émergentes

Introduction

En Europe et dans le monde, les nouvelles drogues et les nouveaux modes de consommation attirent de plus en plus l'attention du monde politique, des médias et du public. Cette situation s'explique, en partie, par les évolutions des technologies de la communication, qui influencent tous les aspects de la vie moderne, jusqu'à la nature du marché de la drogue et de la demande des consommateurs. Dans ce contexte en évolution constante, l'offre d'informations objectives en temps utile sur les nouvelles drogues et les tendances émergentes revêt une importance accrue. La réponse de l'Europe à ce phénomène repose sur un réseau d'alerte précoce, qui utilise des informations provenant de sources diverses, notamment la science médico-légale, des enquêtes, des suivis en ligne et les données des urgences hospitalières.

Action de l'Union européenne sur les nouvelles drogues

Le système d'alerte précoce de l'Union européenne est conçu comme un mécanisme de réponse rapide à l'émergence de nouvelles substances psychoactives. À la suite d'une analyse de ce système menée en 2011, la Commission européenne travaille à l'élaboration d'un nouvel instrument en vue du remplacement de la décision 2005/387/JAI du Conseil (¹³²).

Nouvelles substances psychoactives

Entre 2005 et 2011, 164 nouvelles substances psychoactives ont été formellement notifiées par le biais du système d'alerte précoce. En 2011, pour la troisième année consécutive, un nombre record de substances (49) ont été détectées pour la première fois en Europe; à titre de comparaison, 41 substances avaient été détectées en 2010 et 24 en 2009.

Cette hausse marquée du nombre de substances notifiées intervient dans le contexte d'un phénomène des *legal highs* ou «euphorisants légaux» en développement constant. Elle reflète à la fois le nombre de substances

lancées sur le marché européen de la drogue et l'amélioration des capacités de rapport des systèmes nationaux d'alerte précoce. La présence sur le marché de certaines de ces nouvelles drogues a été détectée par des achats-tests d'«euphorisants légaux» sur l'internet et dans des magasins spécialisés. Dans la plupart des cas, elles ont cependant été détectées à l'occasion d'analyses médico-légales des saisies. Aucune première identification dans des échantillons biologiques (sang, urine) n'a été déclarée en 2010 ou 2011, alors qu'un quart des substances notifiées en 2009 avaient été détectées dans de tels échantillons biologiques.

Comme en 2010, environ deux tiers des nouvelles substances notifiées en 2011 étaient des cannabinoïdes de synthèse ou des cathinones de synthèse; ces deux groupes représentent aussi les deux tiers du total des nouvelles substances rapportées au système d'alerte précoce depuis 2005 (OEDT et Europol, 2011). Les cannabinoïdes de synthèse forment le groupe le plus important parmi les six groupes de substances surveillés (voir le graphique 20). La surveillance porte aussi sur un certain nombre de médicaments (par exemple le phénazépam et l'étizolam), sur les métabolites ou précurseurs de médicaments (5-hydroxytryptophane) et sur des substances basées sur des médicaments (par exemple la camfétamine, un dérivé de la fencamfamine). Un exemple en est la méthoxétamine, un dérivé de la kétamine déclaré en 2010 et activement surveillé par le système d'alerte précoce. Cette substance est susceptible de produire une toxicité aiguë (Wood e.a., 2012a) et chronique similaire à celle observée pour la kétamine.

Production et offre de nouvelles drogues

D'après les rapports à ce sujet, la plupart des substances psychoactives qui apparaissent sur le marché européen des drogues illicites sont synthétisées à l'extérieur de l'Europe, la Chine et, dans une moindre mesure, l'Inde étant identifiées comme les principaux pays producteurs. Les autorités répressives européennes ont découvert des installations chargées d'importer, de mélanger

⁽¹³²⁾ Décision 2005/387/JAI du Conseil relative à l'échange d'informations, à l'évaluation des risques et au contrôle des nouvelles substances psychoactives, JO L 127 du 20.5.2005.

Définir les nouvelles drogues: nouvelles substances psychoactives ou «euphorisants légaux»?

Diverses expressions sont employées pour décrire les nouvelles drogues. Vous trouverez ci-dessous les définitions de l'OEDT concernant les concepts les plus courants.

Selon les définitions utilisées par le système d'alerte précoce de l'Union européenne, une nouvelle substance psychoactive est un nouveau stupéfiant ou un nouveau psychotrope qui n'est pas répertorié par les conventions des Nations unies sur les stupéfiants de 1961 et de 1971 et qui peut constituer une menace pour la santé publique comparable à celle que comportent les substances mentionnées dans ces conventions (1).

L'expression «drogue de conception» est apparue dans les années 1980 avec l'émergence des composés d'*«ecstasy»* (MDMA et autres) sur le marché des drogues illicites. Elle désigne des substances psychoactives non réglementées conçues pour imiter les effets de drogues réglementées. La structure chimique de ces substances est légèrement altérée afin de contourner les contrôles existants. L'expression employée implique que ces substances sont généralement fabriquées à partir de précurseurs chimiques dans un laboratoire clandestin.

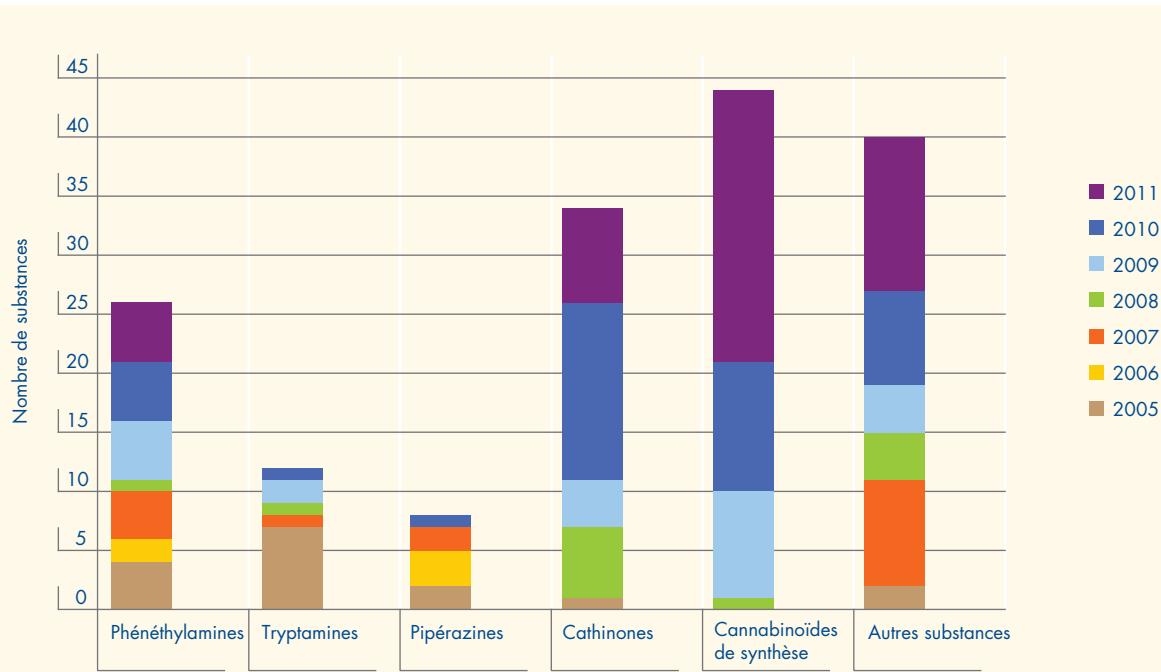
Selon la définition de l'OEDT, les «euphorisants légaux» sont un terme générique désignant des substances psychoactives non réglementées ou des produits annoncés comme contenant de telles substances, qui sont spécifiquement conçus pour imiter les effets des substances contrôlées. Cette définition englobe un large éventail de substances de synthèse et de dérivés de plantes, généralement vendues en ligne ou dans des *smart shops* ou des *head shops*. Qualifier ces substances de «illégaux» peut être inexact ou trompeur. En effet, certains de ces produits peuvent contenir des substances soumises au contrôle de la législation sur les drogues, mais d'autres peuvent être soumises à la réglementation sur la sécurité des médicaments ou des aliments (OEDT, 2011a).

D'autres expressions sont employées, par exemple celle d'*«euphorisants végétaux»* qui souligne la prétendue origine naturelle d'un produit.

Dans le but de contourner les réglementations sur la consommation et la commercialisation, de nouvelles substances psychoactives sont également vendues sous diverses étiquettes de produits, comme «produits chimiques de recherche», «sels de bain» ou «plante à usage alimentaire».

(1) La décision 2005/387/JAI du Conseil donne une définition juridiquement contraignante des substances qu'elle couvre.

Graphique 20 — Principaux groupes de nouvelles substances psychoactives identifiées par le système d'alerte précoce depuis 2005



NB: Nombre de nouvelles substances psychoactives notifiées au système européen d'alerte précoce en vertu de la décision 2005/387/JAI du Conseil. Pour de plus amples informations sur les phénéthylamines, tryptamines, pipérazines, cathinones et cannabinoïdes de synthèse, voir les fiches drogues (*Drug profiles*) sur le site internet de l'OEDT. La catégorie «Autres substances» inclut diverses substances psychoactives dérivées de plantes et de synthèse, qui n'appartiennent pas, stricto sensu, à l'une des autres familles de substances. Elle inclut également un petit nombre de médicaments et de dérivés.

Source: Système d'alerte précoce.

et d'emballer ces substances. Des rapports indiquent que la criminalité organisée est impliquée dans la transformation de ces substances en comprimés et dans leur commercialisation. Ces produits sont vendus en général sous l'appellation d'«euphorisants légaux» sur l'internet, ainsi que dans des magasins comme les *smart shops* ou les *head shops*. Dans certains cas, toutefois, ils sont vendus comme des drogues illicites telles que l'«ecstasy», avec des logos caractéristiques associés à ce type de drogues.

Selon les rapports en la matière, ces dernières années, les autorités répressives européennes interviennent davantage dans des affaires transnationales relatives au trafic, au mélange et à l'emballage de nouvelles substances psychoactives. Des enquêtes sur la méthadrone ont révélé que cette drogue était pour l'essentiel fabriquée en Chine et pénétrait souvent dans les pays européens où elle est réglementée, par l'intermédiaire d'un pays tiers où elle ne l'est pas (Europol). Des saisies peu importantes, surtout de cathinones et de cannabinoïdes de synthèse, ont été déclarées par l'Allemagne, l'Estonie et la Hongrie, ainsi que par le Danemark concernant du *mCPP*⁽¹³³⁾. Des saisies plus importantes, composées en majorité de nouvelles substances psychoactives non précisées, ont été déclarées par l'Espagne (saisie dans un *head shop* pour un total de 96 kilos) et par la Lettonie (environ 5 kilos); la République tchèque a, quant à elle, fait état d'une saisie de plus de 20 kilos de méthadrone en provenance de l'Inde. D'autres installations de production ont été démantelées ou saisies en Belgique, en Irlande, en Pologne (5 kilos de méthadrone) et aux Pays-Bas, où 150 kilos de poudres blanches et environ 20 000 paquets contenant plusieurs cannabinoïdes de synthèse ont été saisis sur un seul site.

Dans certains cas, l'analyse de substances saisies, comme des «plantes à usage alimentaire» ou des «produits chimiques de recherche», a révélé qu'elles contenaient des drogues contrôlées, en particulier des cathinones et des pipérazines. On a ainsi détecté de la PMMA dans des produits «euphorisants légaux», ce qui met évidemment le consommateur en danger (OEDT et Europol, 2011; Sedefov e.a., 2011). Un rapport récent provenant du Royaume-Uni a montré que 19 % des achats-tests sur l'internet de produits annoncés comme des «euphorisants légaux» contenaient une substance contrôlée, tandis que 22 % contenaient des pipérazines, 20 % des cathinones et 18 % des cannabinoïdes de synthèse (Serious Organised Crime Agency, 2011). On ignore

toutefois dans quelle mesure la criminalité organisée est impliquée dans le commerce de ces nouvelles substances. Actuellement, le marché semble largement dominé par des entrepreneurs opportunistes qui profitent de l'internet pour commercialiser et vendre leurs produits.

Disponibilité en ligne

L'OEDT surveille régulièrement la disponibilité en ligne des «euphorisants légaux» par le biais de ses études ciblées de l'internet (instantané) (OEDT, 2011a). Réalisé en janvier 2012, le plus récent de ces instantanés a utilisé 20 des 23 langues officielles de l'UE, ainsi que le norvégien, le russe et l'ukrainien⁽¹³⁴⁾.

Il a constaté la poursuite de la hausse du nombre de magasins en ligne proposant de fournir des substances psychoactives ou produits susceptibles d'en contenir à des clients dans au moins un État membre de l'UE. L'instantané de janvier 2012 a permis de recenser 693 magasins en ligne, contre 314 en janvier 2011 et 170 en janvier 2010.

Trois produits naturels — le kratom, la salvia et les champignons hallucinogènes — restent les «euphorisants légaux» les plus fréquemment offerts en ligne, suivis par huit substances de synthèse, dont la disponibilité a augmenté au cours de l'année 2011 (voir le tableau 10). L'instantané de 2012 a identifié une augmentation sensible de la disponibilité de différents cathinones de synthèse, ce qui pourrait suggérer que les opérateurs en ligne recherchent en permanence un produit pour remplacer la méthadrone. La méthadrone elle-même est restée disponible en ligne et semble avoir rebondi après un recul marqué de sa disponibilité en ligne de mars 2010 à juillet 2011, lorsque cette substance a été soumise à contrôle dans un nombre croissant d'États membres de l'UE (OEDT, 2011a). Des «produits analogues au Spice» ont été identifiés dans 21 magasins en ligne en 2012, ce qui représente une réduction importante par rapport aux 55 magasins en ligne qui proposaient ces produits en 2009.

L'internet étant un marché de dimension mondiale, les magasins en ligne vendant de nouvelles substances semblent être établis dans de nombreux pays. Toutefois, le comportement et les préférences du marché ne sont pas nécessairement mondiaux, de nombreux produits en ligne ciblant des marchés géographiques spécifiques. Par exemple, le produit «Kronic» est presque exclusivement vendu par des opérateurs établis en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

⁽¹³³⁾ 1-(3-chlorophényl)pipérazine.

⁽¹³⁴⁾ Les termes de recherche utilisés étaient «euphorisants légaux», «euphorisants végétaux» («Spice», kratom et salvia), GBL (gamma-butyrolactone), champignons hallucinogènes, méthadrone et substances liées au pipradrol: 2-DPMP (désoxypipradrol), désoxy-D2PM [2-(diphénylméthyl)pyrrolidine] et D2PM (diphénylprolinol).

Tableau 10 – Dix nouvelles substances psychoactives ou «euphorisants légaux» habituellement en vente dans les magasins en ligne étudiés en 2011 et 2012

	<i>Nombre de magasins en ligne vendant le produit</i>		
	<i>Janvier 2012</i>	<i>Juillet 2011</i>	<i>Janvier 2011</i>
Kratom (produit naturel)	179	128	92
Salvia (produit naturel)	134	110	72
Champignons hallucinogènes (produit naturel)	95	72	44
Méthoxétamine (arylcyclohexylamine)	68	58	14
MDAI (aminoindane)	65	61	45
6-APB (benzofuran)	54	49	35
MDPV (cathinone)	44	32	25
4-MEC (cathinone)	43	32	11
Methiopropamine (thiophène)	39	28	5
5-IAI (aminoindane)	38	27	25

Source: OEDT.

Même si ces données peuvent permettre de déduire certaines indications sur l'offre des «euphorisants légaux» en ligne, il n'y a pas d'informations sur les ventes effectives. Pour mesurer les niveaux d'usage des nouvelles substances psychoactives en Europe, qu'elles soient achetées via l'internet ou d'autres moyens, il convient d'examiner les données disponibles en matière de prévalence de la consommation.

Prévalence

Les données de prévalence sur les nouvelles substances psychoactives sont rares et souffrent souvent de limitations méthodologiques, y compris d'un manque de définitions communes, ainsi que de l'utilisation d'échantillons non représentatifs ou autosélectionnés. En 2011, des études nationales représentatives ont été réalisées pour la première fois sur la prévalence des «euphorisants légaux» et des nouvelles substances psychoactives parmi la population générale (Irlande et Royaume-Uni) et les étudiants (Espagne). D'après les résultats, les niveaux de prévalence sont généralement faibles mais il est possible que la consommation puisse augmenter rapidement au sein de certaines sous-populations.

Toujours en 2011, une enquête européenne sur les attitudes des jeunes, dans le cadre de laquelle plus

Des échantillons d'urine communs et anonymes: une source d'information objective sur la consommation de drogues

Les nouvelles approches d'identification et de mesure de la consommation de drogue dans la population qui reposent sur l'analyse des eaux usées pourraient solutionner certaines limitations des enquêtes de population. La fiabilité des données tirées des déclarations spontanées des usagers de drogue peut être affectée par des variations du contenu des drogues consommées. Cela est particulièrement vrai pour les drogues de synthèse et les nouvelles substances psychoactives, puisque l'usager ne sait pas nécessairement quelles substances il consomme. L'analyse des eaux usées communes des stations d'épuration est utilisée pour déterminer, au niveau d'une population, le degré de consommation de drogues illicites comme la MDMA ou la cocaïne. Cette technique est cependant problématique dans le cas des substances psychoactives, dont le métabolisme et la stabilité sont peu connus.

Une étude pilote menée afin d'évaluer la faisabilité de l'utilisation d'échantillons d'urine communs pour identifier les drogues consommées dans les milieux de vie nocturne à Londres a été entreprise en 2011 (Archer e.a., 2012). Cette étude a détecté à la fois des drogues illicites connues et de nouvelles substances psychoactives, y compris de la méthédronate, du TFMPP (3-trifluorométhylphénylpipérazine) et du 2-Al (2-amino-indane). Les drogues présentes en plus fortes concentrations dans les échantillons étaient la méthédronate, la kétamine et la MDMA. En plus des substances parentales, des métabolites de celles-ci ont été détectées.

Cette étude démontre la faisabilité de l'utilisation d'échantillons d'urine communs pour identifier les drogues consommées dans les milieux de vie nocturne. Cette méthodologie pourrait permettre d'obtenir des données objectives sur l'usage de drogue dans ces milieux, en particulier détecter la présence de nouvelles substances psychoactives.

de 12 000 jeunes (de 15 à 24 ans) ont participé à un entretien, a révélé que 5 % des jeunes Européens avaient déjà consommé des «euphorisants légaux», la moitié environ des pays se situant dans une fourchette de 3 à 5 %. Les estimations les plus élevées ont été rapportées par l'Irlande (16 %), suivie par la Lettonie, la Pologne et le Royaume-Uni (près de 10 % dans chacun de ces pays) (Gallup, 2011).

En Espagne, l'enquête nationale 2010 sur la consommation de drogue chez les élèves de 14 à 18 ans a incorporé un module spécial consacré aux drogues émergentes. Les neuf substances étudiées étaient les suivantes: kétamine, «Spice», pipérazines, méthédronate, nexus (2C-B), méthamphétamine, champignons magiques,

«produits chimiques de recherche» et «euphorisants légaux». Dans l'ensemble, 3,5 % des élèves ont déclaré avoir consommé au moins une fois dans leur vie une ou plusieurs de ces drogues (2,5 % pour les douze derniers mois). Des niveaux faibles de produits analogues au «Spice» ont été notés: 1,1 % pour la prévalence au cours de la vie et 0,8 % pour la prévalence au cours des douze derniers mois. La consommation de méthadrone était également très basse dans ce groupe (prévalence de 0,4 % au cours de la vie).

La méthadrone et les «euphorisants légaux» ont été inclus pour la première fois dans une enquête auprès des ménages commune à l'Irlande et à l'Irlande du Nord (Royaume-Uni) menée en 2010/2011, après que la méthadrone a été soumise à contrôle (NACD et PHIRB, 2011). L'échantillon comprenait plus de 7 500 répondants de 15 à 64 ans. En Irlande du Nord, la prévalence au cours de la vie a été estimée à 2 % et la prévalence au cours des douze derniers mois à 1 %, cela à la fois pour la méthadrone et les «euphorisants légaux»⁽¹³⁵⁾. La prévalence au cours de la vie était plus élevée chez les personnes de 15 à 24 ans, avec une valeur de 6 % pour la méthadrone et les «euphorisants légaux». En Irlande, les nouvelles substances psychoactives (4 % de consommation au cours des douze derniers mois) occupaient la deuxième place des drogues illicites les plus fréquemment déclarées après le cannabis (6 %). Les niveaux les plus élevés de consommation de nouvelles substances psychoactives au cours des douze derniers mois ont été rapportés par les personnes de 15 à 24 ans (10 %).

Les résultats de l'édition 2010-2011 de l'enquête britannique sur la criminalité (Smith et Flatley, 2011) montrent que, dans la population générale (16 à 59 ans) de l'Angleterre et du pays de Galles, la consommation de méthadrone au cours des douze derniers mois (1,4 %) a atteint un niveau similaire à celui de l'ecstasy. Parmi le groupe des 16 à 24 ans, la prévalence de la consommation de méthadrone au cours des douze derniers mois était égale à celle de la cocaïne en poudre (4,4 %). La plupart des personnes ayant déclaré avoir consommé de la méthadrone au cours des douze derniers mois ont dit de même pour une autre drogue illicite (surtout le cannabis, la cocaïne ou l'ecstasy). Une mise en garde importante pour bien comprendre la signification de ces résultats est que les données de cette enquête ont été recueillies avant et après l'interdiction de la méthadrone. Un petit nombre d'enquêtes et d'études en ligne, basées sur des échantillons de convenance autosélectionnés, ont été

réalisées afin d'effectuer un suivi de la consommation et de la disponibilité des nouvelles substances psychoactives. En Allemagne, une enquête en ligne sur les «euphorisants légaux» réalisée auprès de 860 répondants ayant déjà pris ces drogues a montré que les mélanges d'herbe étaient les «euphorisants légaux» les plus fréquemment consommés, suivis par les «produits chimiques de recherche», les «sels de bain» et des produits similaires. De même, une étude menée dans des lieux de vie nocturne en République tchèque a permis de constater que les substances végétales étaient les «euphorisants légaux» les plus fréquemment cités, 23 % des 1 099 répondants ayant déclaré avoir consommé de la *Salvia divinorum*. Toujours en République tchèque, une proportion de 4,5 % de 1 091 utilisateurs de l'internet âgés de 15 à 34 ans ont déclaré avoir consommé une nouvelle substance psychoactive.

D'autres études sont, pour une large part, centrées sur l'usage d'un seul type de substance, comme le «Spice», la BZP ou la méthadrone. En 2011, pour la première fois, l'enquête annuelle américaine «Monitoring the Future» en milieu scolaire a fait état d'une prévalence de cannabinoïdes de synthèse parmi des jeunes. Parmi les élèves de dernière année de l'enseignement secondaire, elle a relevé une consommation de produits contenant des cannabinoïdes de synthèse («Spice» et K2) au cours des douze derniers mois légèrement supérieure à 11 %.

L'édition 2011 d'une enquête en ligne sur la drogue réalisée pour le magazine de clubbing britannique *Mixmag* et le quotidien *The Guardian* (*Mixmag*, 2012) et qui repose sur des enquêtes *Mixmag* précédentes (OEDT, 2009a, 2010a) a recueilli 15 500 réponses, essentiellement au Royaume-Uni mais également un peu partout dans le monde. En 2010-2011, les niveaux déclarés de consommation de méthadrone au cours des douze derniers mois et au cours du dernier mois étaient trois fois plus élevés parmi les *clubbers* (30 et 13 %) que parmi les *non-clubbers* (10 et 3 %) (*Mixmag*, 2012). Les données provenant d'échantillons autosélectionnés de ce type ne peuvent évidemment pas être considérées comme représentatives de quoi que ce soit; toutefois, de telles études fournissent des indications intéressantes sur la consommation de drogues parmi leurs répondants.

Réponses aux nouvelles drogues

Dans toute l'Europe, des mesures commencent à être mises en place dans le but de réduire à la fois la demande et l'offre de nouvelles substances psychoactives. Certains

⁽¹³⁵⁾ En Irlande du Nord, la catégorie «euphorisants légaux» inclut les «party pills», les «euphorisants végétaux», les «party powders», le kratom et la *Salvia divinorum*, tandis qu'en Irlande, elle comprend aussi les mélanges d'herbe à fumer ou l'encens, les sels de bain, les plantes à usage alimentaire ou autres poudres, la menthe magique, la menthe divine ou Sally D, et d'autres nouvelles substances psychoactives mentionnées par le répondant.

Estimer la psychoactivité

Étant donné le nombre croissant de nouvelles substances rapportées au système d'alerte précoce de l'UE, il devient important d'établir à un stade précoce si les substances en question possèdent des propriétés psychoactives. Des recherches sont menées actuellement sur la possibilité d'utiliser des méthodes peu onéreuses pour prévoir les propriétés des nouvelles drogues (toxicité, pharmacologie et psychoactivité) sans nécessité de réaliser des études expérimentales sur les animaux ou les humains.

L'une de ces techniques en cours d'étude consiste à élaborer des modèles mathématiques permettant de prévoir le comportement des nouvelles substances. Ces modèles sont fondés sur le «principe de similitude», qui suppose que les molécules ayant des structures chimiques étroitement apparentées possèdent des propriétés et une activité psychochimiques similaires. De la sorte, les connaissances relatives à une substance connue sont utilisées pour prévoir les effets d'une substance inconnue.

La possibilité de prévoir le mode d'action de nouveaux composés peu connus semble prometteuse. Dans une étude récente, le potentiel psychoactif du médicament «ostarine» a été évalué grâce à des méthodes informatiques (Mohd-Fauzi et Bender, 2012). Cette analyse comportait deux phases: la première phase a consisté à prévoir si le médicament était susceptible de cibler les protéines connues pour participer aux effets psychoactifs; la seconde phase a exploré la probabilité que la substance pénètre dans le système nerveux central. D'après les résultats de cette étude, l'ostarine n'était pas susceptible de causer des effets psychoactifs chez l'humain.

États membres ont pris des initiatives pour améliorer et accélérer leurs réponses légales aux nouvelles substances et produits psychoactifs et aux entités qui les vendent (voir le chapitre 1).

En 2011, le premier forum pluridisciplinaire international sur les nouvelles drogues a souligné la nécessité de renforcer les réponses basées sur la réduction de la demande de nouvelles substances psychoactives, notamment la prévention, la réduction des risques et le traitement. Toutefois, la disponibilité d'une large palette de composés variables en contenu et en qualité rend plus difficile la tâche qui consiste à présenter des messages clairs relatifs à la prévention ou à la réduction des risques.

Au Royaume-Uni, le service en ligne «Talk to Frank» fournit des renseignements sur les «euphorisants légaux», une aide d'urgence et des informations sur le traitement de la dépendance; en Irlande, des informations sur la prévention et la réduction des risques concernant les nouvelles drogues circulent depuis 2010.

En Pologne, depuis 2008, le Bureau national pour la prévention de la drogue a préparé et lancé trois campagnes de prévention: une campagne menée sur l'internet pour informer le public sur les conséquences et les dangers pouvant découler de l'usage d'«euphorisants légaux»; des réunions entre des parents et des représentants d'écoles au cours desquelles des conseillers ou des enseignants agissaient comme médiateurs pour fournir des informations sur les nouvelles substances psychoactives; et un programme de prévention universelle ciblé sur la population scolaire âgée de 15 à 18 ans et mis en œuvre par des enseignants et des conseillers scolaires.

Le projet «Recreational Drugs European Network» (ReDNet) est une initiative de recherche multisites dont le but est d'améliorer les informations proposées aux jeunes de 16 à 24 ans et aux professionnels concernant les effets des nouvelles drogues «récréatives» et les risques pour la santé qui y sont associés. Ce projet met à profit plusieurs technologies de l'information et de la communication innovantes pour diffuser des informations impartiales auprès de groupes cibles.

Il est nécessaire de mieux comprendre les effets aigus et chroniques que l'usage des nouvelles substances peut avoir sur la santé. Des soins médicaux s'imposent pour remédier aux cas de toxicité aiguë, mais il faut également établir des formations spécifiques pour assurer sur place la gestion médicale des personnes qui deviennent souffrantes dans un lieu récréatif, ainsi que des lignes directrices déterminant à quel moment il convient d'appeler les services d'urgence préhospitaliers. Néanmoins, étant donné les similitudes entre ces substances et les amphétamines et la MDMA, des stratégies de gestion apparentées aux réponses thérapeutiques données à ces drogues plus connues seraient probablement utiles pour les consommateurs de certains types de nouvelles substances psychoactives.

Le traitement dispensé aux personnes qui ont consommé de nouvelles substances psychoactives et recherchent une aide formelle est surtout basé sur le soutien. Par ailleurs, il y a peu d'informations disponibles sur ce qu'est un traitement psychosocial approprié pour les usagers des «euphorisants légaux». Au Royaume-Uni, une clinique pluridisciplinaire spécialisée pour les consommateurs de drogue en discothèques, y compris les «euphorisants légaux», est en phase pilote. Elle propose diverses réponses, notamment des interventions de courte durée, des thérapies pharmacologiques et un soutien planifié en matière de traitement, qui se traduisent par de bons niveaux de maintien en traitement et des résultats positifs.